

Centre de conférences de l'OCDE, Paris

Projet d'ordre du jour

» À propos de l'OCDE

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) offre aux gouvernements un forum où ils peuvent comparer leurs efforts, partager leurs expériences, identifier les bonnes pratiques à la lumière de nouveaux défis et problèmes communs, mais aussi prôner des décisions et des recommandations qui visent à des "politiques meilleures pour une vie meilleure".


La mission de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) est de promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde

» À propos du Forum mondial sur la concurrence de l'OCDE

Le Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence (GFC) rassemble des fonctionnaires de haut niveau du monde entier sur une base régulière. Près de 90 autorités de la concurrence participent actuellement au Forum.

Le GFC est l'occasion d'un dialogue sur les politiques entre les pays de l'OCDE et les économies non membres de l'OCDE. La discussion profite de l'apport du Comité de la concurrence dont les travaux ont déjà produit des résultats substantiels dans de nombreux pays, tels que l'adoption volontaire de «meilleures pratiques», une convergence analytique substantielle, la création de réseaux solides d'autorités de contrôle et une coopération renforcée dans les examens internationaux des concentrations, les enquêtes sur les cartels et dans d'autres affaires.

Le GFC offre un lieu où ces questions importantes peuvent être débattues avec les autorités de la concurrence et d'autres représentants des pays en développement. Parallèlement, compte tenu de son large intérêt pour le développement, le GFC favorise un dialogue plus large qui englobe les liens entre la politique de la concurrence et les autres pierres angulaires du développement économique.

 Rejoignez notre discussion sur Twitter: suivez-nous sur @oecd_bizfin, hashtag #OECDcomp, #OECDgfc.

» Date, heure et lieu

1-2 décembre 2016, 9:00-18:00

Salle CC1, Centre de conférence de l'OCDE, Paris

» Contacts

Mme Lynn ROBERTSON (*Question de fond*)

Coordinatrice des relations mondiales, Division de la concurrence, OCDE
Courriel : Lynn.ROBERTSON@oecd.org et/ou tél. +33 (0)1 45 24 18 77

Mlle Angélique SERVIN (*Logistique, inscription et documentation*)

Coordinatrice du GFC, Division de la concurrence, OCDE
Courriel : Angélique.SERVIN@oecd.org et/ou tél. +33 (0)1 45 24 15 15



Président : Frédéric Jenny
Président du Comité de la concurrence de l'OCDE (France)

Jeudi 1^{er} décembre

**SESSION
D'OUVERTURE**

9:00 - 10:00

ALLOCATION D'OUVERTURE

Gabriela Ramos

Directrice du Cabinet du Secrétaire général de l'OCDE et Sherpa

INTERVENANT PRINCIPAL

Margrethe Vestager

Commissaire européen à la concurrence

Commentaires d'introduction

Frédéric Jenny

Président du Comité de la concurrence de l'OCDE

SESSION I

10:00 - 11:45

PROMOUVOIR LA CONCURRENCE ; ŒUVRER AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

La mise en œuvre du droit de la concurrence suppose l'existence d'un système efficace de protection des droits de l'homme, et bien évidemment, en particulier, du droit de propriété, du droit de contracter et du droit de bénéficier de procédures judiciaires régulières. Les politiques destinées à favoriser la concurrence entre fournisseurs peuvent aussi aider efficacement à promouvoir plus largement les droits de l'homme, par exemple en imposant des limites au pouvoir des entreprises ou en aidant à lutter contre la corruption dans l'administration. Cela étant, la concurrence économique en elle-même est quelquefois présentée comme nocive pour les droits de l'homme et les valeurs sociales, par exemple parce qu'elle entraînerait une « course au moins-disant social », ou serait à l'origine de dommages causés à l'environnement. De plus, certaines politiques visant à préserver les droits de l'homme dépendent d'accords entre fournisseurs, lesquels accords peuvent entrer en conflit avec le droit de la concurrence (ou au moins risquer de l'être, ou faire soupçonner qu'ils le sont). Le Forum mondial sur la concurrence s'efforcera donc d'organiser un dialogue entre des spécialistes de la politique de la concurrence et des experts des droits de l'homme, afin que les uns comprennent mieux les points de vue des autres et qu'ils puissent étudier ensemble les moyens permettant de résoudre les conflits apparents entre leurs objectifs respectifs.

Président : Frédéric Jenny, Président, Comité de la concurrence de l'OCDE

Intervenants :

- **Jean-Pierre Chauffour**, Chef économiste pour les pays du Maghreb, Groupe de la Banque Mondiale
- **John Evans**, Secrétaire général, TUAC
- **Gönenç Gürkaynak**, Associé Principal, ELIG, Attorneys-at-Law, Turquie



- **Roel Nieuwenkamp**, Président, Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises
- **Toh Han Li**, Directeur général, Commission de la concurrence de Singapour
- **Anna Wu Hung-yuk**, Présidente, Commission de la concurrence, Hong Kong, Chine

Contribution écrite:

BIAC

[DAF/COMP/GF/WD\(2016\)74](#)

Documentation:

Note de Toh Han Li

[DAF/COMP/GF\(2016\)13](#)

La documentation est disponible sur le lien suivant :

www.oecd.org/competition/globalforum/promoting-competition-protecting-human-rights.htm

SESSION II

11:45 - 13:30

LE RÔLE DES ÉTUDES DE MARCHÉ EN TANT QU'INSTRUMENT DE PROMOTION DE LA CONCURRENCE

Les études de marché permettent aux autorités de la concurrence d'avoir une connaissance approfondie des modalités de fonctionnement des marchés, et sont généralement menées chaque fois que ce fonctionnement suscite des préoccupations. Elles sont souvent utilisées pour identifier les marchés sur lesquels des problèmes se posent, et dans le but de formuler de recommandations d'améliorations possibles. Le recours aux études de marché varie fortement d'un pays à l'autre et il existe à cet égard d'importantes différences conceptuelles et procédurales.

Cette séance sera consacrée à l'examen des résultats d'une enquête menée récemment par l'OCDE sur les études de marché, qui dresse une synthèse des points communs ainsi que des différences significatives entre les pays, et en fait ressortir les avantages et les inconvénients respectifs. Il s'agira de repérer les pratiques que les autorités de la concurrence peuvent envisager d'adopter lors de leurs études de marché futures.

Président : Devender Kumar Sikri, Président, Commission de la concurrence de l'Inde

Contribution écrite:

Malte

[DAF/COMP/GF/WD\(2016\)75](#)

Montenegro

[DAF/COMP/GF/WD\(2016\)80](#)

BIAC

[DAF/COMP/GF/WD\(2016\)79](#)

Documentation:

Note de référence du Secrétariat

[Anglais](#) | [Français](#)

Appel à contributions

[Anglais](#) | [Français](#)

La documentation est disponible sur le lien suivant :

www.oecd.org/competition/globalforum/the-role-of-market-studies-as-a-tool-to-promote-competition.htm.

13:30 - 13:35

Photo officielle de tous les participants au Forum mondial sur la concurrence



13:35 - 15:00	Déjeuner buffet offert par l'OCDE, Espresso Café, Centre de conférence																										
SESSION III 15:00 - 18:00	<p>INDÉPENDANCE DES AUTORITÉS DE LA CONCURRENCE – DES INTENTIONS AUX PRATIQUES</p> <p><i>L'indépendance des autorités concernées est souvent considérée comme l'un des fondements d'une mise en œuvre efficace des règles de la concurrence. Toutefois, étant donné que les autorités nationales de la concurrence (ANC) sont confrontées à tout un ensemble de facteurs politiques, juridiques, administratifs, économiques et culturels différents, il n'est pas possible de définir un modèle universel qui serait susceptible de garantir l'indépendance formelle ou informelle des ANC et de les mettre à l'abri de toute pression politique. Pour autant, il est largement admis qu'il existe tout de même certains principes généraux à même d'offrir aux ANC un certain niveau de protection et de leur ménager une certaine liberté de manœuvre. Au cours de cette session, les participants s'efforceront de définir, dans leurs grandes lignes, ces principes généraux qui ont principalement à voir avec le cadre juridique au sein duquel l'autorité est constituée. Outre les protections juridiques et structurelles, il s'agira de mettre également en lumière l'importance des efforts de mise en œuvre efficace et de sensibilisation qu'une ANC peut déployer pour accroître son indépendance, et de débattre des initiatives à la portée des autorités, quelle que soit la structure formelle de ces dernières.</i></p> <p>Président: Frédéric Jenny, Président du Comité de la concurrence de l'OCDE</p> <p>Intervenants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allan Fels AO, Professeur, Université de Melbourne, Monash et Oxford et ancien Président de la Commission de la concurrence et des consommateurs de l'Australie • Michal S. Gal, Professeur et Directeur du Forum sur les droits et les marchés, Faculté de droit, Université d'Haïfa <p>Contributions écrites:</p> <table border="0"> <tr> <td>Afrique du Sud</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)43</td> </tr> <tr> <td>Argentine</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)1</td> </tr> <tr> <td>Belgique</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)55</td> </tr> <tr> <td>Brésil</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)4</td> </tr> <tr> <td>Bulgarie</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)6</td> </tr> <tr> <td>Canada</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)8</td> </tr> <tr> <td>Chili (TDLC - FNE)</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)10</td> </tr> <tr> <td>Colombie</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)61</td> </tr> <tr> <td>Costa Rica (COPROCOM)</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)63</td> </tr> <tr> <td>Égypte</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)60</td> </tr> <tr> <td>États-Unis</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)71</td> </tr> <tr> <td>Espagne</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)45</td> </tr> <tr> <td>Estonie</td> <td>DAF/COMP/GF/WD(2016)16</td> </tr> </table>	Afrique du Sud	DAF/COMP/GF/WD(2016)43	Argentine	DAF/COMP/GF/WD(2016)1	Belgique	DAF/COMP/GF/WD(2016)55	Brésil	DAF/COMP/GF/WD(2016)4	Bulgarie	DAF/COMP/GF/WD(2016)6	Canada	DAF/COMP/GF/WD(2016)8	Chili (TDLC - FNE)	DAF/COMP/GF/WD(2016)10	Colombie	DAF/COMP/GF/WD(2016)61	Costa Rica (COPROCOM)	DAF/COMP/GF/WD(2016)63	Égypte	DAF/COMP/GF/WD(2016)60	États-Unis	DAF/COMP/GF/WD(2016)71	Espagne	DAF/COMP/GF/WD(2016)45	Estonie	DAF/COMP/GF/WD(2016)16
Afrique du Sud	DAF/COMP/GF/WD(2016)43																										
Argentine	DAF/COMP/GF/WD(2016)1																										
Belgique	DAF/COMP/GF/WD(2016)55																										
Brésil	DAF/COMP/GF/WD(2016)4																										
Bulgarie	DAF/COMP/GF/WD(2016)6																										
Canada	DAF/COMP/GF/WD(2016)8																										
Chili (TDLC - FNE)	DAF/COMP/GF/WD(2016)10																										
Colombie	DAF/COMP/GF/WD(2016)61																										
Costa Rica (COPROCOM)	DAF/COMP/GF/WD(2016)63																										
Égypte	DAF/COMP/GF/WD(2016)60																										
États-Unis	DAF/COMP/GF/WD(2016)71																										
Espagne	DAF/COMP/GF/WD(2016)45																										
Estonie	DAF/COMP/GF/WD(2016)16																										



Fédération de Russie	DAF/COMP/GF/WD(2016)37
Géorgie	DAF/COMP/GF/WD(2016)67
Islande	DAF/COMP/GF/WD(2016)76
Indonésie	DAF/COMP/GF/WD(2016)19
Japon	DAF/COMP/GF/WD(2016)23
Kazakhstan	DAF/COMP/GF/WD(2016)25
Lettonie	DAF/COMP/GF/WD(2016)26
Lituanie	DAF/COMP/GF/WD(2016)27
Le Salvador	DAF/COMP/GF/WD(2016)15
Mexique (COFECE)	DAF/COMP/GF/WD(2016)29
Mexique (IFT)	DAF/COMP/GF/WD(2016)31
Norvège	DAF/COMP/GF/WD(2016)66
Pérou	DAF/COMP/GF/WD(2016)64
Portugal	DAF/COMP/GF/WD(2016)35
République Slovaque	DAF/COMP/GF/WD(2016)41
République Tchèque	DAF/COMP/GF/WD(2016)13
Roumanie	DAF/COMP/GF/WD(2016)58
Royaume-Uni	DAF/COMP/GF/WD(2016)77
Serbie	DAF/COMP/GF/WD(2016)39
Singapour	DAF/COMP/GF/WD(2016)56
Suède	DAF/COMP/GF/WD(2016)46
Taipei Chinois	DAF/COMP/GF/WD(2016)51
Ukraine	DAF/COMP/GF/WD(2016)49
BIAC	DAF/COMP/GF/WD(2016)53
CUTS	DAF/COMP/GF/WD(2016)62

Documentation:

Résumé des contributions	DAF/COMP/GF/WD(2016)21
Note de référence du Secrétariat	Anglais Français
Note d'Allan AO Fels	DAF/COMP/GF(2016)11
Note de Michal Gal	DAF/COMP/GF(2016)12
Appel à contributions	Anglais Français

La documentation est disponible sur le lien suivant :
www.oecd.org/competition/globalforum/independence-of-competition-authorities.htm

18:00 - 20:00

Cocktail offert par le Comité Antimonopole de l'Ukraine (AMCU) et l'Association des Avocats Ukrainiens (UBA) - Salles R. Okrent et G. Marshall Château de la Muette, OCDE



Vendredi 2 décembre

SESSION IV

09:30 -12:30

SANCTIONS EN CAS D'INFRACTION AU DROIT DE LA CONCURRENCE

Cette session sera consacrée à l'examen des amendes et autres sanctions imposées dans différents pays. Les amendes jouent un rôle dissuasif au sens où elles rendent les pratiques anticoncurrentielles moins rentables. Le montant des amendes imposées a augmenté de façon spectaculaire ces dernières années, les autorités de la concurrence ayant adopté ou révisé leurs règles ou leurs directives en la matière. En revanche, les autorités se heurtent souvent à plusieurs problèmes concernant par exemple le recouvrement des amendes ou l'incapacité des entités sanctionnées à les acquitter.

Pour accentuer la dissuasion, certains sont d'avis qu'il conviendrait d'alourdir les amendes, tandis que d'autres estiment qu'il est nécessaire d'imposer d'autres formes de sanctions. Cette session permettra de passer en revue les modalités selon lesquelles les autorités de la concurrence utilisent les amendes et d'autres sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à des fins de dissuasion, de sanction, de compensation ou d'autres objectifs, ainsi que les problèmes qui peuvent se poser à différents stades de l'imposition d'amendes en cas de pratiques anticoncurrentielles. Les participants seront invités à évoquer des affaires ayant eu lieu dans leur propre pays.

Président : Márcio de Oliveira Júnior, Président par intérim, CADE, Brésil

Intervenants :

- **Caron Beaton-Wells**, Professeur, Université de Melbourne
- **Vani Chetty**, Associé, Baker & McKenzie, BIAC
- **Hwang Lee**, Professeur, École de Droit, Université de Corée
- **John M. Connor**, Professeur Émérite, Université de Purdue – West Lafayette

Contributions écrites :

Afrique du Sud	DAF/COMP/GF/WD(2016)44
Argentine	DAF/COMP/GF/WD(2016)2
Australie	DAF/COMP/GF/WD(2016)3
Autriche	DAF/COMP/GF/WD(2016)82
Brésil	DAF/COMP/GF/WD(2016)5
Bulgarie	DAF/COMP/GF/WD(2016)7
Canada	DAF/COMP/GF/WD(2016)9
Chile (TDLC)	DAF/COMP/GF/WD(2016)11
Corée	DAF/COMP/GF/WD(2016)57
Costa Rica (SUTEL)	DAF/COMP/GF/WD(2016)12
États-Unis	DAF/COMP/GF/WD(2016)72
Espagne	DAF/COMP/GF/WD(2016)73
Fédération de Russie	DAF/COMP/GF/WD(2016)38
Géorgie	DAF/COMP/GF/WD(2016)65
Hongrie	DAF/COMP/GF/WD(2016)69
Inde	DAF/COMP/GF/WD(2016)18
Indonésie	DAF/COMP/GF/WD(2016)20



Irlande	DAF/COMP/GF/WD(2016)22
Japon	DAF/COMP/GF/WD(2016)24
Lituanie	DAF/COMP/GF/WD(2016)28
Mexique (COFECE)	DAF/COMP/GF/WD(2016)30
Mexique (IFT)	DAF/COMP/GF/WD(2016)32
Pays-Bas	DAF/COMP/GF/WD(2016)33
Pakistan	DAF/COMP/GF/WD(2016)34
Pérou	DAF/COMP/GF/WD(2016)68
Portugal	DAF/COMP/GF/WD(2016)36
Serbie	DAF/COMP/GF/WD(2016)40
République Slovaque	DAF/COMP/GF/WD(2016)42
République Tchèque	DAF/COMP/GF/WD(2016)14
Roumanie	DAF/COMP/GF/WD(2016)59
Royaume-Uni	DAF/COMP/GF/WD(2016)70
Suède	DAF/COMP/GF/WD(2016)47
Suisse	DAF/COMP/GF/WD(2016)48
Taipei Chinois	DAF/COMP/GF/WD(2016)52
Turquie	DAF/COMP/GF/WD(2016)78
Ukraine	DAF/COMP/GF/WD(2016)50
Union européenne	DAF/COMP/GF/WD(2016)17
BIAC	DAF/COMP/GF/WD(2016)54

Documentation:

Résumé des contributions	DAF/COMP/GF/WD(2016)81
Note de référence du Secrétariat	Anglais Français
Appel à contributions	Anglais Français

La documentation est disponible sur le lien suivant :
www.oecd.org/competition/globalforum/competition-and-sanctions-in-antitrust-cases.htm

12:30 - 14:00

PAUSE

**SESSION IV
(suite)**

SOUS-GROUPES : SANCTIONS EN CAS D'INFRACTION AU DROIT DE LA CONCURRENCE

14:00 - 15:30

(Les participants seront répartis dans les salles des sous-groupes par le Secrétariat)

Sous-groupe 1 : **Étapes de la procédure de fixation des amendes dans différents pays**

Au cours de cette séance, les participants examineront le déroulement des étapes de la procédure menant à la fixation des amendes pour pratiques anticoncurrentielles dans différents pays. Ils discuteront de la manière dont les amendes de base doivent être fixées puis ajustées en fonction d'éventuelles circonstances aggravantes ou au contraire atténuantes.

- **Modérateur : Maria João Melícias**, Membre du Conseil, Autorité de la concurrence du Portugal



Sous-groupe 2 : Imposition d'amendes : questions pratiques

Les participants débattront de questions pratiques telles que l'incapacité d'acquitter les amendes, le contrôle juridictionnel ou la collecte des amendes auxquelles les autorités de la concurrence sont souvent confrontées lorsqu'elles imposent des amendes pour pratiques anticoncurrentielles.

- **Modérateur : Ivo Gagliuffi**, Président du Conseil d'administration, INDECOPI, Pérou

Sous-groupe 3 : Autres sanctions possibles

Au cours de cette séance, les participants se pencheront sur les sanctions autres que les amendes susceptibles d'être imposées. Ils examineront les avantages et les inconvénients d'autres formes de sanctions, notamment sanctions pénales, incapacité, dommages et intérêts ou radiation. Ils débattront également des interactions entre les amendes et d'autres formes de sanctions.

- **Modérateur : Munrokhim Misanam**, Commissaire, KPPU, Indonésie

**SESSION IV
(suite)**

15:30 - 17:00

**SANCTIONS EN CAS D'INFRACTION AU DROIT DE LA CONCURRENCE :
Synthèse en séance plénière**

Président : Márcio de Oliveira Júnior, Président par intérim, CADE, Brésil

1. Rapport des modérateurs
2. Discussion générale
3. Synthèse et remarques de clôture du président de séance

SESSION FINALE

17:00 - 18:00

ÉVALUATION ET PROPOSITIONS DE TRAVAUX FUTURS

Président : Frédéric Jenny